

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL881

présenté par  
M. Paris, rapporteur

-----

### ARTICLE 33

À l'alinéa 10, après le mot :

« deux »,

insérer le mot :

« premières ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement légistique.